

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 29 décembre 2017 à 18h00

Point de situation n° 1 – orange chutes de neige – verglas

Levée d'interdiction de circulation des poids lourds sur certains axes du réseau autoroutier et routier départemental

En raison de l'amélioration des conditions météorologiques, le préfet de l'Isère a décidé la levée d'interdiction de la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes dans les 2 sens de circulation, à compter du 29 décembre 2017 à 18h00 :

- sur l'autoroute A43 entre Saint-Quentin Fallavier et Les Abrets
- sur l'autoroute A48 entre Voreppe et Coiranne (bifurcation avec A43)
- sur la RD1085 au niveau du col du Banchet, entre les communes de La Frette et Le Mottier
- sur la RD 1075 au niveau du col du Banchet entre les communes de la Bâtie-Division et Chirens.

Conseils de prudence :

- Il est fortement recommandé aux usagers de reporter tout déplacement sur les secteurs concernés.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio (France bleu Isère et autoroute info 107,7) .
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com)

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone :04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38